



BOURSE D'AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE & CULTURELLE

DISPOSITIF DE LA MUNICIPALITÉ À DESTINATION DES JEUNES VILLENAVAIS
VALABLE POUR UNE SEULE ACTIVITÉ DANS L'ANNÉE, ASSOCIATIVE OU MUNICIPALE

30 ou 50 € de réduction annuelle sur votre adhésion !

CONDITIONS :

- ✎ Être villenavais et âgé de 5 à 21 ans
- ✎ Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1300 € et/ou être sorti du système scolaire ou être en apprentissage
- ✎ Adhérer à une association éligible au dispositif ou une activité municipale : écoles de danse, musique et théâtre



COMMENT S'INSCRIRE ?

Se rendre au Pôle sport culture loisirs avec les justificatifs suivants :

➤ Attestation de quotient familial la plus récente (CAF ou MSA)

ou

➤ Déclaration des revenus de l'année précédente

ou

➤ Copie du certificat d'apprentissage et tout document justifiant de la situation du bénéficiaire.

ACTIVITÉ DANS UNE ASSOCIATION :

Vérifier avec le service que l'association est éligible au dispositif. Remise des coupons, en fonction de votre QF, à remettre à l'association qui, lors de l'inscription, le déduira de votre cotisation.

ACTIVITÉ MUNICIPALE :

La réduction en fonction de votre QF est faite directement sur votre compte lors de votre inscription au Pôle sport, culture, loisirs.

MONTANT DE LA BOURSE

Quotient familial retenu	Valeur coupon
< 600 €	50 €
601 à 1300 €	30 €

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Pôle sport, culture, loisirs - Vie associative (Gestion des salles)
route de Léognan, complexe de la piscine

05 57 99 52 14

www.villenavedornon.fr

rubrique famille-jeunesse-seniors/services-jeunesse

